

# RAPPORT

*de la Commission d'environnement et  
d'urbanisme*

Concernant

**LE BUDGET 2025  
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2025.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner le budget.

Les membres de la Commission ont également eu le plaisir d'être accueillis par le président de la Municipalité accompagné de M. Dondainaz à l'Hôtel de Ville. A cette occasion, des présentations demandées par la Commission ont permis d'éclaircir certains sujets. La CEU les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

## **I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE**

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2025 et a relevé les éléments concernant ses compétences et en particulier les questions liées à l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

## **II ANALYSE**

Plusieurs des questions posées par la commission environnement urbanisme et les réponses apportées par le Conseil municipal et les différents services concernés constituent l'analyse de ce rapport du budget 2025.

**Dicastère 0**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>000.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergie</b>	

**Question 1** La CEU constate que des efforts ont été effectués en matière d'économie d'énergie. Est-il possible d'obtenir un récapitulatif des mesures et projets effectués tant en termes de production PV, rénovation d'installations et bâtiments et d'avoir les résultats chiffrés ?

**Réponse**

Concernant les panneaux solaires photovoltaïques, un suivi des productions est réalisé par la commission ad hoc énergie. 4 installations produisent de l'électricité aujourd'hui : celle des Scorpions (25 kWc, production depuis mars 2021), le stade de Tourbillon (240 kWc, production depuis fin 2023), école de Champsec (278 kWc, production depuis août 2023), Patinoire/piscine (150 kWc, production depuis juillet 2023).

Pour ce qui est de la rénovation d'installations, d'importants efforts sont déployés au niveau de l'éclairage public depuis une dizaine d'année via l'assainissement du réseau ainsi que la mise en place d'abaissement nocturne, d'extinction à partir de 23h et de télé-détection dans certains quartiers. Un suivi des consommations est assuré par le biais de la plate-forme du plan directeur des énergies. Nous pouvons constater que les consommations passent ainsi de 2,391 GWh/an en 2020 à 1,548 GWh/an en 2023.

Pour ce qui est des rénovations des bâtiments communaux, la plate-forme du plan directeur des énergies permet d'avoir un suivi annuel chiffré des consommations de chaque bâtiment via les factures annuelles. Un récapitulatif des mesures sur le programme Stratus est en cours de réalisation du côté du Service des bâtiments et constructions.

*Commentaire CEU : bilan annuel dans le cadre du budget ou des comptes avec la production des panneaux. Il serait également intéressant de connaître quelle est l'auto-consommation des bâtiments ?*

**Dicastère 1 : Administration générale, RH & Finances**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>1</b>	<b>Fonct.</b>	<b>110.301 0</b>	<b>Traitements du personnel admi. et d'exploitation</b>	<b>p.43</b>

**Question 2** Le secrétaire municipal a été choisi pour ses compétences juridiques. Dès lors, pourquoi un nouveau juriste a été nommé ? Pourquoi ce double emploi ?

**Réponse**

La formation juridique du secrétaire municipal lui permet effectivement d'endosser une partie des affaires juridiques de la Ville ; il a notamment la responsabilité juridique des actes notariés, d'un certain nombre de contrats et conventions, du suivi de la police des constructions, du respect du cadre légal des élections et votations et le suivi des affaires civiles. Concernant les autres aspects juridiques, il doit pouvoir s'appuyer sur un renforcement du « staff » juridique ; en effet, cette équipe doit assumer les procédures de police des constructions en augmentation, tout comme celles des procédures d'opposition, des recours au Conseil d'Etat, au Tribunal cantonal, voire au Tribunal fédéral, de l'appui juridique aux différents services de la Ville (dont la complexité des thématiques juridiques est en augmentation), ainsi que tout le volet de la protection des données (LIPDA).

Pour toutes ces questions, le secrétaire municipal en assume la direction et coordination, mais ne peut pas assumer la totalité de la tâche directement ; d'une part, ces tâches sont en constantes augmentation et, d'autre part, le secrétaire municipal assume également d'autres responsabilités : secrétariat du conseil municipal, appui au conseil et au Président, secrétariat de la commission coordination et finances, présidence du groupe terrains, direction de l'ensemble du service de l'administration générale (à l'exception du service des finances et des ressources humaines) et certaines tâches de coordination inter-services.

Les enjeux juridiques sont en constantes augmentation et les ressources humaines ne peuvent plus y pourvoir à satisfaction sans un renforcement.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>1</b>	<b>Fonct.</b>	<b>115.301 0</b>	<b>Traitements du personnel admin et d'exploitation</b>	<b>p.46</b>

**Question 3** Pourquoi un stagiaire RH a remplacé un apprenti ?  
 Quelle est la communication pour recruter des apprentis ?  
 Quelle est la stratégie en termes de formation professionnelle (apprentis, formation continue du personnel, etc.) et par rapport aux stagiaires ?

**Réponse**

Un stagiaire RH a remplacé une apprentie qui a arrêté son apprentissage début 2024. Actuellement, le service étant encore en sous-effectif (congé maternité, retraite), il n'est pas encore possible de reprendre 1 apprenti-e dont le suivi demande beaucoup de temps et d'énergie. Afin de le faire au mieux, il a été décidé de stabiliser les effectifs du service RH et de repartir sur l'engagement d'1 apprenti-e pour la rentrée 2026.

Actuellement, pour les apprentis et stagiaires maturité professionnelle, le service RH de la Ville :

- recense les souhaits des services en matière d'apprentis-es et stagiaires maturité professionnelle
- rédige et publie les annonces en lien avec ces besoins
- transmet les dossiers reçus aux services concernés
- rédige les contrats de travail
- rédige les certificats d'apprentissage
- s'assure que les Formateurs en entreprise aient bien suivi la formation requise
- entretient la relation avec le service de l'Etat en charge de la formation
- tient à jour les dossiers personnels des apprentis-ies

Les services sont en charge de :

- définir leurs besoins
- trier les dossiers de candidature et effectuer les entretiens d'embauche
- choisir les candidats-tes et transmettre les informations au service RH pour suite administrative
- suivre les apprentis-es et leurs objectifs d'apprentissage (cours professionnels et pratique)
- établir le formulaire pour le certificat d'apprentissage
- nommer les formateurs en entreprise et leur fait suivre la formation requise
- faire les entretiens de recadrage si requis

A ce jour, la Ville de Sion ne s'est pas fixé d'objectifs précis en matière de formation professionnelle.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>1</b>	<b>Fonct.</b>	<b>116.313</b> <b>3</b>	<b>Prestations informatiques</b>	<b>p.47</b>

**Question 4** Le PER numérique est entré en vigueur pour les 7-8 H, mais il semble que toutes les classes ne sont pas équipées en système informatique. Comment donc expliquer cette augmentation des montants alors qu'il y a des écoles qui ne sont pas équipées ?

Quelle est la mise en concurrence avec d'autres prestataires ?

**Réponse**

Le CIGES a été créé par quelques partenaires pour répondre à leurs besoins informatiques. Ainsi, la Ville de Sion est actionnaire de la société et utilise en priorité les compétences déployées par le CIGES. Le conseil d'administration évalue régulièrement les niveaux de service et a également effectué un bench mark sur le marché pour s'assurer que les niveaux de coûts soient alignés.

Pour les prestations hors CIGES, la Ville de Sion met en concurrence les fournisseurs ; tel a notamment été le cas pour le choix du prestataire de GED.

Quel est le cahier des charges des prestations entre le service informatique de la Ville et CIGES ?

**Réponse**

CIGES assure l'hébergement des données, des serveurs, la gestion du parc informatique de la Ville et le support lié. Il assure également la mise à disposition des applications communales (finances, contrôles des habitants, cadastre, etc...), ainsi que le support applicatif lié.

L'informatique de la Ville assure la coordination entre les services et CIGES pour la prise en compte des besoins de l'administration. Il participe aux différents groupes de travail et autres comités en lien avec des projets spécifiques ou/et le suivi de l'exploitation courante.

De plus, l'équipe informatique de la Ville s'assure que les services aient les bons outils pour effectuer leurs missions, gère les différents sites internet et le développement/maintien du guichet virtuel. Il assiste les services, propose ou développe des applications/services qui ne sont pas couverts par les différents modules proposés dans les applications communales de base.

La section informatique est également active sur des groupes de travail interne pour la mise en œuvre de solutions informatiques dédiées.

Est-ce qu'il y a une évaluation de la prestation de CIGES de la part des communes actionnaires et entités actionnaires ?

**Réponse**

Actuellement non mais la mise en place imminente de différents SLA (niveaux de service attendus) permettra cette évaluation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonct.</b>	<b>150.445 1</b>	<b>Revenus participations PA</b>	<b>p.49</b>

**Question 5** La CEU constate une baisse des dividendes entre les comptes 23 et le budget 25. Combien la Ville reçoit-elle d'OIKEN et des autres entreprises ?  
Un tableau actualisé des participations et des taux serait apprécié.

**Réponse**

Le tableau ci-dessous compare les dividendes reçus ces dernières années avec les dividendes attendus en 2024 et 2025.

Sociétés	2021	2022	2023	2024	2025
Sogaval SA	3'000'000 CHF	2'400'000 CHF	2'400'000 CHF	2'400'000 CHF	2'400'000 CHF
OIKEN SA	1'125'180 CHF	1'500'240 CHF	1'754'904 CHF	375'000 CHF	375'000 CHF
KWM AG	450'000 CHF	350'000 CHF	375'000 CHF	350'000 CHF	350'000 CHF
Electricité de la Lienne SA	400'000 CHF	400'000 CHF	400'000 CHF	300'000 CHF	300'000 CHF
Lizerne et Morge SA	96'000 CHF	160'000 CHF	150'000 CHF	200'000 CHF	210'000 CHF
Divers énergie	171'729 CHF	275'408 CHF	302'985 CHF	210'000 CHF	210'000 CHF
esr multimedia SA	326'877 CHF	300'373 CHF	300'373 CHF	280'000 CHF	300'000 CHF
Divers autres SA	13'073 CHF	12'434 CHF	14'644 CHF	20'000 CHF	10'000 CHF
<b>Total</b>	<b>5'582'859 CHF</b>	<b>5'398'455 CHF</b>	<b>5'697'906 CHF</b>	<b>4'135'000 CHF</b>	<b>4'155'000 CHF</b>

## Dicastère 2 : Economie, Innovation & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.301 0</b>	<b>Traitements du personnel admin et d'exploitation</b>	<b>p.63</b>

**Question 6** pourquoi prendre un stagiaire au lieu d'un apprenti ? quel est son cahier des charges ?

### Réponse

La raison principale de choisir un stagiaire est avant tout organisationnelle. Le service économie, innovation et tourisme est un petit service que ne dispose pas de ressources pour suivre et former 1 apprenti.e. De plus, personne au sein du service n'est formé comme formateur en entreprise, condition préalable obligatoire pour pouvoir occuper 1 apprenti.e.

Les principales tâches du ou de la stagiaire seront :

- Appui administratif au service (accueil téléphonique, traitement de la boîte mail générique du service, correspondance diverse, préparation de présentations).
- Mise à jour et suivi de la base de données des entreprises (nouvelles créations, arrêts, mutations - courriers de bienvenue aux nouvelles entreprises – statistiques diverses).
- Suivre l'inventaire des locaux vides (commerces, bureaux, halles) disponibles sur la commune et réceptionner les demandes de recherches de bien.
- Tenir à jour la cartographie des commerces en rez-de-chaussée.
- Participer à l'organisation des différents événements organisés ou co-organisés par le service (apéritif économique, rallye des entreprises) et aux projets menés par le service

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.363 1</b>	<b>Prestation de service de tiers</b>	<b>p.63</b>

**Question 7** Est-ce que la Ville ne participera plus aux traitements de l'EPFL ? Est-ce qu'il y a une différence de traitement entre EPFL et HES ? Il semble nécessaire de soutenir la HES qui accueille de nombreux étudiants de proximité.

**Réponse**

La contribution des communes aux instituts de formation tertiaire est régie par la loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire et la contribution des communes sièges (RS 417.10). Celle-ci définit les contributions des communes aux dépenses d'investissement et aux dépenses de fonctionnement.

L'art. T1-2 de la loi révisée en 2021 prévoit une période transitoire de 3 ans jusqu'à son entrée en force dès 2026 et stipule que :

- Les contributions des communes sièges aux charges d'exploitation pour la période transitoire sont arrêtées selon les montants calculés pour l'année 2022;
- Elles sont diminuées de 25 pour cent pour la 1<sup>re</sup> année, de 50 pour cent pour la 2<sup>e</sup> année et de 75 pour cent pour la 3<sup>e</sup> année;
- A compter de la 4<sup>e</sup> année, il n'y a plus d'obligation légale pour les communes sièges de participer aux charges d'exploitation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire.

Cela implique pour la Ville :

- Contribution de 25% en 2025.
- Plus de contribution dès 2026.

La loi s'applique à tous les établissements tertiaires situées sur le territoire communal (HES, EPFL).

La Ville de Sion, en tant que commune siège, continuera à apporter un soutien fort aux hautes écoles en mettant les terrains à disposition gratuitement et en finançant 10% des coûts de construction, d'acquisition, d'extension, de rénovation, de transformation et d'équipements des bâtiments (article 5 de la loi).

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.312 0</b>	<b>Achats d'eau et d'énergie</b>	<b>p.65</b>

**Question 8** Qu'est-ce qui explique une augmentation de 8% ? quelles sont ces sociétés de production et les centrales hydroélectriques ?

**Réponse**

L'augmentation des charges de partenaires dans les sociétés de production est liée à plusieurs facteurs. On peut citer les deux principaux : le renchérissement des coûts des prestations de tiers ainsi que l'augmentation des charges d'amortissement liée aux importants investissements consentis dans lesdites sociétés.

La ville a des participations dans les sociétés de production suivantes : Bugey France, Kraftwerke Mattmark AG, Electricité de la Lienne SA, Lizerne et Morge SA, 1ère Dixence, Leteygeon SA, Forces Motrices de la Borgne.

Les centrales hydroélectriques propriétaires de la Ville sont : Beulet, Purgatoire 1 et 2, Sionne, Combette.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.351 0</b>	<b>Attributions spéciaux</b>	<b>financements p.65</b>

**Question 9** Quels sont les projets qui seront financés par ces montants ?

**Réponse**

Cette rubrique sert à alimenter le fonds de transition énergétique. Elle comptabilise le dividende d'OIKEN affecté à cet effet, soit 1%.

Le fonds en question sert à financer, notamment des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux, une déléguée à l'énergie, des optimisations de l'éclairage public, etc.

Pour mémoire, ce fonds s'élevait à 530'859.05 francs fin 2023.

Ci-dessous, vous trouverez le tableau récapitulatif présenté dans la dernière brochure des comptes 2023 :

Evolution du fonds de transition énergétique		2020	2021	2022	2023
<b>Alimentation du fonds</b>		375'060	375'060		375'060*
<b>Utilisation du fonds</b>				-120'396	-473'925
- Installation PV - Bâtiment des Scorpions	Invest.			-38'468	
- Etude énergétique Ronquoz 21	Invest.			-16'155	
- Eclairage terrain synthétique Ancien Stand	Invest.			-65'772	
- Installation PV - Centre sportif de Tourbillon	Invest.				-161'250
- Installation PV - Patinoire Ancien Stand	Invest.				-153'750
- Installation PV - Centre scolaire de Champsec	Invest.				-100'000
- Réfection voies ferrées industrielles	Invest.				-20'000
- Déléguée à l'énergie	Fonct.				-38'925
<b>Solde du fonds au 31.12.</b>		375'060	750'120	629'724	530'859
* Dividende 2022 reçu en 2023					

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	<b>Investissements</b>	<b>260.555 0</b>	<b>Participations aux entreprises privées</b>	<b>p.201</b>

**Question 10** Quelles sont les société privées (remontées mécaniques) ? et la part de financement dans chacune des entreprises ?

### Réponse

La Ville de Sion souhaite renforcer sa participation dans la société de remontées mécaniques de Télé-Thyon SA. Pour se faire, la Ville va acquérir 782 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 100.-. Le prix de cette transaction a été arrêté à CHF 160.- par action, soit CHF 125'120.-.

Pour la Ville de Sion, cette participation dans Télé-Thyon SA est stratégique car les remontées mécaniques constituent un pilier très important du tourisme. Le développement du secteur touristique des Mayens-de-l'Ours, situé sur le territoire communal, ainsi que la construction de la future liaison plaine-montagne accentuent encore notre intérêt à être un partenaire de Télé-Thyon SA.

Cette opportunité d'achat va permettre aux collectivités publiques de la région d'atteindre le seuil de minorité de blocage d'un tiers. TéléVerbier SA, qui a également renforcé son contrôle sur Télé-Thyon SA, est le principal actionnaire de cette société.

**Remarque de la CEU : Certaines sociétés dont Sion est actionnaire ne semblent pas figurer dans la liste.**

**Dicastère 3 : Education & Culture**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>	<b>308.504 0</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>p.207</b>

**Question 11** Concernant les panneaux solaires du bâtiment scolaire de Bramois, aucun montant n'y est dévolu dans les investissements 2025, mai repoussé à 2026 : pourquoi un tel décalage ?

Pourquoi les investissements des UAPE sont mis dans cette rubrique ?

**Réponse**

Le remplacement des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment scolaire de Bramois est prévu en 2025. Cette dernière sera financée par OIKEN puis revendue à la Ville de Sion en 2026. Cette manière de procéder nous permet de comptabiliser, en une fois, le montant net (après déduction de la subvention de Pronovo) à charge de la ville. En cas de refus du conseil général dans le cadre du budget 2026, OIKEN restera propriétaire de cette installation et louera la toiture à la Ville de Sion.

*Le délai est bien décevant. Les travaux attendus ont été souvent repoussés.*

**Dicastère 4 : Affaires sociales**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>408.361 2</b>	<b>Dédommagement</b>	<b>p.93</b>

**Question 12** Quelle est la stratégie à long terme de la Ville concernant l'augmentation des personnes qui devront être prises en charge par CMS ou EMS ?

**Réponse**

Une prise en charge en adéquation avec les besoins des personnes âgées représente un défi de taille pour l'ensemble des collectivités publiques. Le cadre juridique définit les compétences et les responsabilités pour la gestion des prestations en faveur des seniors aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Les organisations d'aide aux personnes âgées, les prestataires de l'économie privée ainsi que les proches contribuent aussi au système de prestations aux seniors. Au niveau cantonal, la réglementation est principalement décrite dans la loi sur les soins de longue durée.

Les réponses aux défis sanitaire du vieillissement de la population dépassent le cadre communal.

Dans ce contexte, la Ville de Sion poursuit, par la mise en œuvre de la politique des aînés, le développement stratégique et coordonné des prestations avec les acteurs concernés. Ainsi, la Ville de Sion vise les deux axes principaux suivants dans le secteur sanitaire pour les seniors : assurer l'accès aux soins par des services de proximité et, promouvoir la santé et la participation communautaire. Les buts recherchés sont l'amélioration de la qualité de vie et l'autonomie des seniors.

Au niveau sanitaire, la municipalité s'appuie sur la plateforme d'échange CMS-EMS qui permet d'améliorer la coordination entre le secteur stationnaire et ambulatoire. Elle s'est aussi dotée d'une commission consultative qui soutient la réflexion pour mener à bien la politique des aînés.

Concernant les EMS et le CMS, les nouvelles organisations de ces entités vont permettre d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées. La nouvelle société « Les Pérégrines SA » a repris l'exploitation des établissements médico-sociaux le Glarier et la Résidence Gravelone. Cela permet de standardiser les pratiques et d'assurer une qualité de soins homogène dans les deux établissements. Les EMS sédunois ont aussi des projets d'agrandissement pour répondre aux besoins des seniors, conformément à la planification cantonale des soins de longue durée. Le maintien à domicile est également privilégié afin de retarder l'entrée en EMS. La fusion des CMS régionaux au sein de l'Association du CMS Sion - Hérens - Conthey permet une meilleure coordination entre les différents CMS, facilitant ainsi la continuité des soins pour les patients, notamment ceux ayant des besoins complexes.

La coordination des aînés assure le suivi de la mise en œuvre de la politique en faveur des seniors. Elle propose des initiatives qui favorisent la santé telles que l'action canicule ou les promenades sédunoises. La municipalité travaille en amont en collaboration avec les professionnels de la santé et du social sur différents axes tels que la promotion de la santé et l'accompagnement social.

La Ville compte également sur la participation des acteurs du terrain pour proposer des projets pilotes. L'accent est mis sur l'amélioration continue de la qualité des services offerts. La stratégie n'est pas figée mais sert de cadre de référence en se basant sur des projections à ajuster.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Investi</b>	<b>408.566 0</b>		<b>p.213</b>

**Question 13** Où en est le projet d'agrandissement des Glariers ?

**Réponse**

Le pilotage du projet d'agrandissement est du ressort de l'EMS le Glarier. Lors des séances du 8 et 15 février 2024, le conseil municipal a délivré une autorisation de construire. Entre

le 26 avril et le 27 mai 2024, deux opposants et un groupe d'opposants ont déposé des requêtes d'octroi de l'effet suspensif et des recours auprès du Conseil d'Etat. Le 29 juillet 2024, l'EMS le Glarier a demandé une prolongation de délai pour détermination, faute d'avoir pu consulter le dossier, qui n'était pas encore déposé au greffe. Le même jour, la Ville de Sion s'est déterminée sur les 3 recours adressés au Conseil d'Etat. L'EMS le Glarier s'est positionné quant à lui le 12 août 2024. Enfin, une prolongation de délai pour détermination jusqu'au 25 octobre a été demandée par l'un des deux opposants et par le groupe d'opposants.

### Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	<b>Fonctionnement</b>	<b>503.301 0</b>	<b>Traitement administratif</b> du <b>personnel</b>	<b>p.112</b>

**Question 14** Le compte 2021 est à 815'000 frs, le budget 2025 est passé à plus de 1.2 millions soit une augmentation de 50%. Or lors d'une récente question posée dans le cadre de l'étude des budgets et comptes, il a été mentionné que le nombre d'interventions n'avait pas spécialement augmenté. De plus, ces mêmes documents n'indiquent qu'une très faible variation des effectifs. Par conséquent, qu'est ce qui justifie les 2 EPT supplémentaires ?

#### Réponse

D'une part, il sied de souligner que le CSI a été en sous-effectif durant plus de 10 ans avec seulement 3 permanents depuis 2012, alors qu'il y en avait 4 dans les années 2000. Lors de la création de la PRVC et la refonte du service de la sécurité publique, toutes les entités ont fait l'objet d'une réflexion approfondie. C'est dans ce cadre que la décision a été prise de retirer le chargé de sécurité du CSI pour l'intégrer au service, puisque cette fonction ne peut pas s'exercer en double emploi avec un effectif aussi réduit. À noter que les permanents effectuent plus de 300 heures supplémentaires soldées par an, ce qui n'est pas acceptable ni raisonnable.

D'autre part, rappelons que la planification stratégique sédunoise se base sur la Conception Sapeurs-pompiers 2030 de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Elle se fait en discussion avec le SSCM et l'OCF, qui révisent actuellement la stratégie cantonale en vue de donner une fonction de centre de compétence aux CSI A du canton. Ceci dit, l'augmentation en question est justifiée par les exigences accrues en complexité des interventions, la professionnalisation des tâches clés et la nécessité d'assurer une disponibilité continue et surtout rapide.

Avec ou sans hausse des interventions, la structure doit répondre aux objectifs de qualité, d'efficacité et de protection, conformément aux recommandations du Principe III de la Conception Sapeurs-pompiers 2030. Pour être, dans les plus brefs délais, sur le lieu d'intervention, il est essentiel de pouvoir compter sur un groupe de pompiers permanents présents à la caserne. Pour information, à fin octobre, le CSI comptabilise 450 interventions, soit déjà 70 de plus que l'année précédente.

La Ville de Sion, à l'instar des autres villes valaisannes, est trop petite pour devenir un corps entièrement professionnel et bien trop grande pour être un corps composé exclusivement de miliciens. C'est pourquoi elle revêt une forme dite mixte avec plusieurs employés permanents pour garantir l'exploitation du CSI et contribuer à la disponibilité diurne en fonctionnant comme éléments de première intervention pendant les heures de piquet (06h00 – 18h00, du lundi au vendredi). Pour les engagements d'une plus grande ampleur, ils sont soutenus par des miliciens. L'élément central en matière de sécurité incendie étant le temps nécessaire pour intervenir, cette organisation est un véritable atout et un élément essentiel au regard du développement de la commune (HES, EPFL, R21, Pôle santé, etc.).

Cette conception 2030 est par ailleurs l'élément qui va guider le processus de révision de la législation cantonale topique qui devrait débuter en 2025.

Quel est le cahier des charges de ces 2 EPT, ainsi que ceux des pompiers permanents actuels ?

### Réponse

L'organisation actuelle est la suivante :

- 1 commandant (exigence légale)
- 1 commandant remplaçant (exigence légale)
- 1 officier responsable de la prévention et des plans d'intervention feu
- 1 officier responsable de la conduite administrative
- 1 officier responsable de la gestion du matériel, des véhicules, des équipements, des locaux et de la logistique

Nouveau

- 1 appui pour la gestion du matériel, des véhicules, des équipements, des locaux et de la logistique (nécessaire également pour Mont-Noble, raison de la convention)
- 1 préparation à l'intervention pour le domaine des événements majeurs (+ rôle d'adjudant de l'EMC) et renforcement du responsable prévention: plans d'alarme et d'intervention (rivières/torrents/canaux/risque géologique, etc, plan séisme, plans d'urgence liés aux produits dangereux (patinoire, piscine, industrie), plans d'évacuation (campings, etc), gestion des points de rencontre d'urgence (PRU) et de l'hébergement d'urgence.

Dans ce pool de permanents il y a des éléments purement pompiers et d'autres qui travaillent sur le matériel, les véhicules ou l'administratif ou les plans (retard depuis les années 2000). Comme dans une école qui a des enseignants, une équipe administrative et un concierge, l'idée est d'avoir une caserne qui fonctionne d'une manière similaire, avec l'ensemble des employé-e-s pouvant partir en cas d'alarme. Cela est peu connu de la population, mais après les engagements des pompiers il y a de nombreuses tâches de rétablissement à effectuer, ce qui dure parfois plus d'une semaine et il va sans dire qu'il n'est pas possible de garder les miliciens pour ces tâches qui se reportent invariablement sur les permanents. Par exemple, en été le rétablissement post intempérie a duré 1 mois, sans compter sur le repli qui a été effectué durant 1 semaine fin octobre (Borgne). Autre

exemple parlant, l'engagement de la berce à Sion ou sur une autre commune comme à Monthey au printemps entraîne 1 semaine de travail de nettoyage et séchage.

Pour ce qui est du financement, les postes supplémentaires sont financés d'une part par les conventions du type de celle signée avec Mont-Noble, et d'autre part grâce aux revenus acquis par les interventions et les activités de prévention (formation, exercices, etc.). C'est notamment pour cette raison que le canton a augmenté les montants de facturation il y a deux ans. Il est également prévu, à terme, que le canton participe au financement d'une partie des permanents, ce qui renforce la direction prise.

*Remarque de la CEU : Nous sommes surpris que le poste soit mis au concours avant que le budget ne soit approuvé.*

Avant d'augmenter les EPT, pourquoi ne pas encourager les collaborations avec les communes voisines, comme cela a été récemment signé avec Mont-Noble ?

### **Réponse**

Rappelons que la collaboration avec Mont-Noble consiste en un appui du CSI A de Sion à la commune de Mont-Noble (fait partie du secteur de renfort du CSI A de Sion), cette dernière étant intéressée à s'appuyer sur son voisin compétent le plus proche. Ainsi, la commune de Mont-Noble garde son CSP et bénéficie de l'appui séduinois pour la formation, l'entretien du matériel et des véhicules, ainsi que pour les interventions, en échange d'un montant annuel forfaitaire permettant de financer un poste à Sion. Ces collaborations ont pour objectif de garantir un socle de permanents avec un financement partagé. Il n'y a pas de renfort de Mont-Noble (CSP) à Sion (CSI A).

Quelles règles prévalent lors d'interventions sur les zones entre deux communes ?

### **Réponse**

La conception cantonale mise en place est désormais celle dite du « next best », c'est-à-dire que c'est la centrale d'engagement (118) qui décide des moyens d'appui en engageant « le meilleur moyen le plus proche ». C'est pour cette raison que la convention avec Mont-Noble a été signée avec l'accord du canton. Cela était essentiel, car le canton doit malheureusement rappeler aux communes que les conventions qu'elles signent seront de facto caduques si elles ne respectent pas ce principe. Notre convention est valide car nous sommes le moyen « next best » pour Mont-Noble. Pour les interventions, c'est la limite communale qui détermine l'engagement, il n'y a donc pas de zone entre deux communes. La commune touchée est responsable de l'intervention.

*Remarque de la CEU : Il est regrettable qu'il n'y ait pas de réciprocité dans cette convention.*

De même, dans une réponse à l'étude des budgets, il était mentionné que l'enjeu réside dans la disponibilité de ressources. En quoi 2 EPT vont résoudre une capacité d'interventions ?

### **Réponse**

Ce n'est pas le chiffre de 2 EPT qu'il faut retenir, mais plutôt le fait que les permanents sont de piquet de 06h00 à 18h00 du lundi au vendredi, ceci en plus des piquets le week-end et la nuit qu'ils effectuent comme miliciens. Ce piquet implique une énorme disponibilité ainsi que des restrictions importantes (déplacements, repas, etc.).

L'augmentation de l'effectif des permanents de 2 EPT permet de viser un total de 52 semaines par an avec 6 permanents de piquet, tout en leur permettant de prendre leurs 5 semaines de vacances et 2 semaines de récupération des heures si nécessaire. Cela est possible avec 7 permanents, idéalement 8. C'est un élément essentiel pour espérer intéresser des candidats, car force est de constater que le métier comporte de nombreuses exigences, comme la domiciliation à proximité de la caserne et une disponibilité ne permettant pas d'activité privée entre 06h00 et 18h00 toute l'année. À noter que dans le présent calcul nous ne prenons pas en compte les semaines d'absences pour des cours, formations, etc, qui entraînent à chaque fois des diminutions d'effectif. Pour pallier à cela nous offrons depuis plusieurs années la possibilité à nos sapeurs de travailler / étudier dans notre espace de coworking

Qu'en est-il d'une coordination des interventions et moyens, et d'une gestion des disponibilités (prêt des sapeurs) au niveau du canton/du district ?

**Réponse**

Le premier élément de réponse est l'exigence légale actuelle qui fixe la responsabilité au niveau communal et qui a pour conséquence l'obligation d'avoir un corps de pompiers ou, si ce n'est pas le cas, de faire partie d'un corps intercommunal (association de communes). Pour Sion, le fait de fusionner avec de petits corps voisins n'apporterait pas de disponibilité augmentée/améliorée en journée.

Le deuxième élément de réponse touche à la question cruciale de la disponibilité diurne. Pour cette raison, le canton réfléchit à une situation avec des CSI A bien dotés en permanents pour un rayonnement plus régional et un financement revu (participation des communes). Il n'y a pas de volonté de prêt de miliciens. Toutefois, et cela est déjà d'actualité chez nous, il y a la possibilité d'avoir des sapeurs d'autres corps qui travaillent à Sion et qui peuvent intervenir comme miliciens en journée lors des alarmes.

La CEU a appris qu'il y avait eu plusieurs officiers/sous-officiers avec de nombreuses années d'expérience qui avaient démissionné. Est-ce que toutes ces personnes ont été entendues par les responsables et pour quelles raisons sont-elles parties ? Comment l'avenir de ce corps de pompiers est envisagé ? Quel est l'effectif réel à ce jour et la variation par rapport à l'an passé ?

**Réponse**

Il y a plusieurs éléments à considérer pour répondre à cette question. Tout d'abord, certains cadres ont exprimé des préoccupations face aux évolutions en cours, ce qui est fréquent lors de changements significatifs dans un système établi. Comme le souligne la CSSP dans ses travaux, les exigences en matière de complexité des interventions se sont accrues, nécessitant une professionnalisation renforcée des tâches clés. Par exemple, l'augmentation du parc de véhicules électriques, les bâtiments équipés de panneaux solaires ou encore les EPF manipulant des produits hautement dangereux exigent une

augmentation des compétences du personnel permanent, ce qui peut être source de défis pour certains miliciens.

D'autre part, certains cadres expérimentés arrivent au terme de leur engagement et souhaitent prendre du temps pour eux après avoir consacré de nombreuses années au service des pompiers de Sion. Toutes ces personnes ont été entendues par les responsables afin de comprendre leurs motivations.

L'avenir du corps des pompiers est envisagé avec une très grande confiance, en poursuivant les efforts sur la formation et l'adaptation aux nouvelles exigences du métier. Les nombreux engagements de l'année ont été certes épuisants pour tous, mais également source de satisfaction et de fierté pour l'ensemble du corps.

#### Effectifs actuels du corps

- 89 pompiers au 1er novembre
- 9 personnes actuellement dans le processus de sélection pour devenir SP
- 6 nouveaux incorporés en cours d'année (dont un officier et un sous-officier venant d'un autre corps)
- 19 personnes inscrites à la soirée de recrutement de début novembre
- 4 candidats, voire 5 qui se lancent dans le cursus d'instructeur en 2025
- 9 aspirants sous-officiers dont 4 ont déjà réussi avec mention le cours cantonal chef de groupe
- 7 nouveaux PR (porteurs)

De nombreuses candidatures à chaque fois que l'on ouvre des postes pour les commissions ou les spécialités

Les effectifs sont stables par rapport à l'année dernière. Il est important de souligner qu'augmenter les effectifs n'est pas un objectif du CSI. La décision de principe est de miser sur la qualité et la disponibilité, plutôt que sur la quantité. C'est pour cela que depuis peu le service des RH participe aux entretiens individuels et dans la mesure du possible aux processus RH au sens large.

*Remarque de la CEU : La CEU a apprécié la réponse complète et détaillée, qui contraste avec la légèreté des réponses lors de l'étude du budget 2024 et des comptes 2023. Cela rend son travail beaucoup plus simple.*

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	<b>Fonctionnement</b>	<b>503.311 1</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>p.112</b>

**Question 15** Achat du quad : qu'est-ce qui justifie cette dépense ? comment faisait-on avant ? pourquoi n'y-a-t-il pas de mutualisation des véhicules et du matériel de manière générale ?

#### Réponse

Un quad est un véhicule qui coûte moins cher que la plupart des véhicules existants chez les pompiers et qui permet de déplacer rapidement des éléments d'intervention dans des terrains peu accessibles. La vitesse d'intervention est un élément clé pour éviter la propagation d'un feu. Pour Sion, nous pouvons penser à des interventions dans le secteur des châteaux, en vieille ville, à Montorge, aux Îles, dans le Bois de la Borgne et sur les routes des coteaux ou en cas notamment de feux de forêt. Ce type de véhicule peut également nous offrir un avantage opérationnel certain lors de fortes intempéries ou en cas d'événements avec décombres (explosion, tremblement de terre). Il pourra également être utilisé à la demande des ambulanciers pour des aides au portage dans les secteurs évoqués ci-dessus et permettra l'hiver de déneiger les accès aux locaux sans devoir faire appel à des tiers (augmentation de la rapidité d'intervention en hiver). La mutualisation d'un véhicule d'intervention rapide n'est pas possible, raison pour laquelle il y a des dotations planifiées dans le milieu des pompiers, et seuls les éléments d'appui font partie des moyens mutualisés.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Investissement</b>	<b>503.504 0</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>p.217</b>

#### Question 16

En quoi une extension de la caserne est une nécessité ? Ne faudrait-il pas une coordination au niveau intercommunal ou cantonal avant de prévoir des investissements uniquement pour notre commune ?

#### Réponse

Comme mentionné plus haut, notre commune, en tant que capitale, est le maillon le plus fort du canton pour ce qui est de la protection incendie, et son rôle ne va pas diminuer, bien au contraire. De plus, en tant que CSI c'est à lui de renforcer les voisins, et pas l'inverse. C'est pour cette raison que le contact est très étroit avec le canton. Le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) a d'ailleurs nommé le chef de l'Office Cantonal du Feu (OCF) pour intégrer la commission ad hoc formée pour ce projet. Cela a l'avantage, en plus du fait de suivre la stratégie cantonale, de permettre une participation financière cantonale de la manière la plus précise possible.

### Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>600.301 0</b>	<b>Traitements du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>p.123</b>

**Question 17** Quelle organisation du service est prévue ? Il y a un nouveau chef de service et un nouveau directeur des travaux. Quelles activités sont dévolues aux nouvelles personnes engagées, quels sont leur cahier des charges ?

**Réponse**

Le changement du chef de service n'implique pas une réorganisation du service. Le chef de service a la responsabilité de la bonne marche de toutes ses sections, ainsi il peut s'appuyer sur ses responsables de sections à savoir :

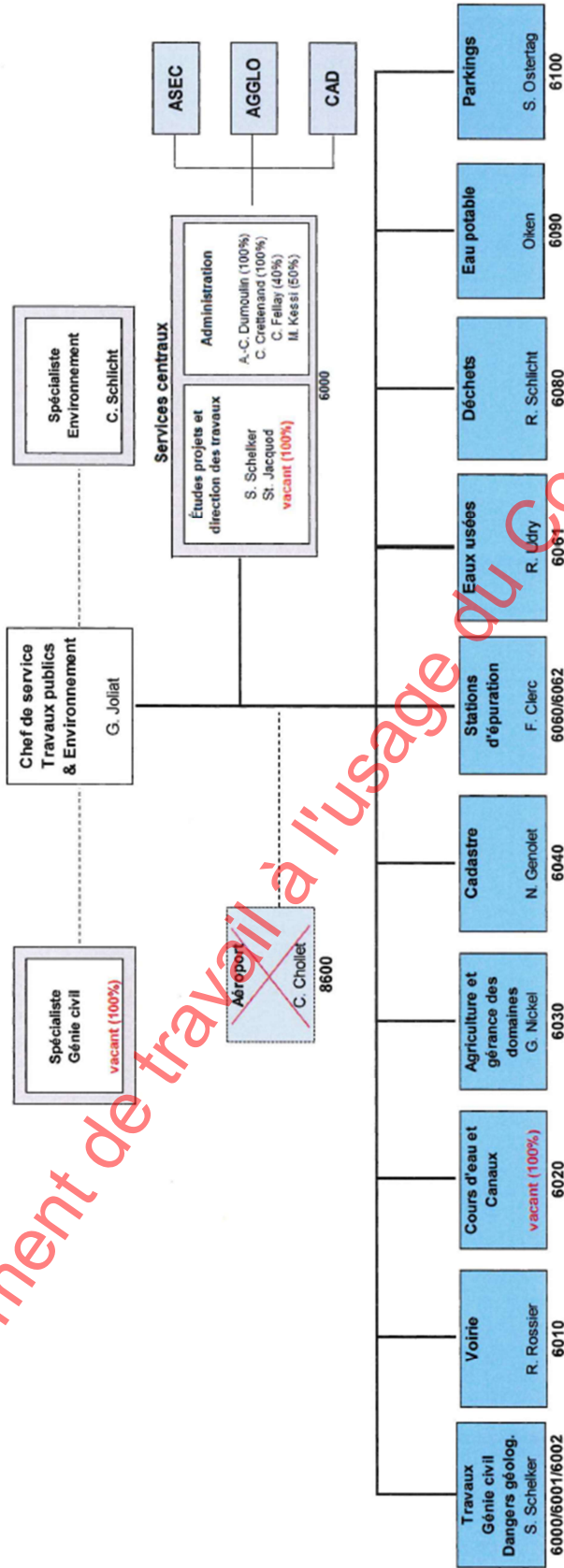
600	Administration, réseaux routiers et environnement	M. Sébastien Schelker
601	Voirie	M. Roland Rossier
602	Cours d'eau et canaux	Mme Gervaise Nickel
603	Agriculture et gérance des domaines	Mme Gervaise Nickel
604	Cadastre	M. Nicolas Genolet
606	Eaux usées (canalisations, PGEE)	M. Romain Udry
606	Eaux usées (stations d'épuration)	M. Frédéric Clerc
608	Déchets	M. Christophe Schlicht
609	Eau potable	Oiken
610	Parkings	M. Stewe Ostertag

Le nouveau chef de service pourra s'appuyer sur un spécialiste environnement (M. Christophe Schlicht) et un spécialiste génie civil (poste à pourvoir).



### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT ORGANIGRAMME

Situation actuelle



<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>600.314 0</b>	<b>Entretien des terrains</b>	<b>p.123</b>

**Question 18** Quel est le détail de ces augmentations ?  
Quels sont les travaux d'entretien prévus suite aux inondations ?

**Réponse**

La rubrique d'un montant de Fr. 45'000.- est répartie comme suit :

- Fr. 25'000.- pour l'entretien des falaises et des talus
- Fr. 20'000.- pour la dépollution des terrains

Les travaux d'entretien suite aux intempéries du mois de juin pour la sécurisation de la Borgne à planifier dans un plan d'entretien quadriennal sont :

1. Retirer et évacuer les bois flottants
2. Vidange du dépotoir
3. Réfection du mur du dépotoir
4. Entretien des arbres en pieds de digues
5. Curage du lit
6. Réfection des enrochements
7. Réhaussement mur

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>600.314 1</b>	<b>Entretien des routes/voies de communication</b>	<b>p.123</b>

**Question 19** Quelle est la planification des 5 prochaines années avec détails (nature des travaux par rubrique) ?

**Présentation détaillée demandée avec l'état des routes et les travaux planifiés.**

**Réponse**

La réponse à cette question fera l'objet d'une présentation détaillée à la commission.

*Remarque de la CEU : La présentation a été très appréciée. La CEU a pris connaissance qu'il y avait une notation quant à l'état des routes (cf document en annexe).*

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
----------------------	----------------	--------------------------	--------------	-------------

<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>601.314 4</b>	<b>Entretien</b>	<b>p.125</b>
----------	-----------------------	----------------------	------------------	--------------

**Question 20** Bâtiment de la voirie et WC publics : comment expliquer l'augmentation de ces montants alors que le bâtiment est récent et quelle est la tendance pour ces prochaines années ?

**Réponse**

Depuis 2018, les frais d'entretien de la nouvelle voirie ont été transférés du 701 au 601. Le montant pour l'entretien du bâtiment n'a pas été augmenté, mais au contraire, abaissé à Fr. 80'000.- au lieu des Fr. 100'000.- mis au budget 2024.

Par contre, le montant dévolu à la rénovation des vespasiennes a été augmenté à Fr. 120'000.- au lieu des Fr. 85'000.- mis au budget 2024. La raison est la réalisation de WC publics complémentaires au Cours Roger Bonvin.

*Ne serait-il pas plus judicieux d'attendre que le projet de Skate Plaza soit réalisé plutôt que de construire des WC au Cours Roger Bonvin sur un espace qui sera bientôt vide.*

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>602.314 2</b>	<b>Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux</b>	<b>p.127</b>

**Question 21** La CEU constate une grande augmentation, en lien probable avec les intempéries : qu'est ce qui est prévu pour la suite ?

**Réponse**

L'augmentation constatée par la CEU n'est que de Fr. 20'000.- par rapport au budget 2024. Les images des inondations françaises montrent qu'il ne faut pas lésiner sur l'entretien des rivières. Le service des Travaux publics porte une attention toute particulière afin de subir les prochaines exceptionnelles crues des rivières avec une certaine sérénité et d'éviter toute catastrophe mortelle.

La Commune de Sion a été touchée par les intempéries du mois de juin et a été fortement impactée. Les 21 et 29 juin, deux crues ont ravagé la Borgne et ses abords, provoquant des inondations dans le village de Bramois. De nombreuses infrastructures ont été touchées. Au vu des dégâts, il sera demandé auprès du canton l'octroi de subventionnement selon la législation sur les dangers naturels et l'aménagement de cours d'eau pour les travaux de sécurisation et de remise en état de la Borgne. Les coûts estimatifs des travaux urgents à entreprendre pour la sécurisation des lieux et la remise en état sont relevés ci-dessous :

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Retirer et évacuer les bois flottants   | Fr. 100'000.00 |
| 2. Vidange du dépotoir                     | Fr. 250'000.00 |
| 3. Réfection du mur du dépotoir            | Fr. 50'000.00  |
| 4. Entretien des arbres en pieds de digues | Fr. 100'000.00 |
| 5. Curage du lit                           | Fr. 200'000.00 |
| 6. Réfection des enrochements              | Fr. 540'000.00 |
| 7. Réhaussement mur                        | Fr. 100'000.00 |

8. Ingénieurs et spécialistes  
Total coûts estimatifs

Fr. 150'000.00  
Fr. 1'490'000.00

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>603.314 0</b>	<b>Entretien des terrains</b>	<b>p.128</b>

**Question 22** Qu'est ce qui est prévu avec ce montant ?

Est-ce que la population des sonneurs à ventre jaune a augmenté ? 😊 Au budget 2024, il semblait qu'un montant de 15'000 frs était suffisant pour leur entretien, est-ce bien le cas ?

**Réponse**

La population des sonneurs à ventre jaune n'a pas pu augmenter car la construction des pataugeoires à grenouilles n'a pas encore été réalisée. L'investissement pour ces ouvrages ascende les Fr. 75'000.-, participations cantonales comprises.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.</b>	<b>Eaux usées</b>	<b>p.131</b>

**Question 23** Séparatif des eaux : où en est-on au niveau communal ? Quel budget cela représente pour avoir les séparatifs partout ? Sur combien d'années est-ce planifié ?

**Réponse**

Les études du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) ont débuté dans les années 2001 à 2003 environ. Les estimations des travaux à réaliser avoisinent les Fr. 130 millions, 80 millions pour la rive droite et 50 millions pour la rive gauche. A coup de 1,5 millions par année, il faut quelque 80 ans.

Les travaux ont débuté en 2004, soit 20 ans, soit déjà quelque 30 millions investis. Il reste à investir 100 millions à répartir sur les 60 prochaines années.

*Un plan du réseau avec les travaux accomplis et à faire aurait été grandement apprécié.*

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>610.301 0</b>	<b>Traitements du personnel admin et d'exploitation</b>	<b>p.136</b>

**Question 24** Quel est le rôle de la secrétaire alors que le prestataire est externe ?

Parking de la Planta : Quel est l'avantage du nouveau système ? est-ce que la création des places moto répond à une demande et pourquoi les avoir créées ? Qu'advient-il des places en voirie ? Est-ce que les parkings du Scex, de la Planta et autres fonctionnent avec des prestataires différents ?

**Réponse**

Le secrétariat de la section parking n'est pas externalisé. Les prestations externalisées sont uniquement l'ouverture des barrières en cas de problème et la réponse aux interphones 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La secrétaire assure toutes les démarches et gestions administratives des abonnements, des demandes par mail, de tous les courriers liés aux parcs, des macarons des places extérieures, de la mise au propre des statistiques et de la gestion des contentieux, etc.

Parking de la Planta : le nouveau système mis en place au parking de la Planta satisfait à la demande des utilisateurs

Places moto : pour l'heure, la création des places moto ne répond pas à une demande actuelle, elles ont été créées pour deux raisons

1. Pour éviter des dégâts au sas de sécurité des cages d'escalier provoqués par des conducteurs de véhicules maladroits
2. En prévision d'une amélioration de l'usage des trottoirs qui ne sont pas destinés à recevoir le parcage sauvage des motos.

Nous travaillons avec un seul prestataire pour les parkings.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>610.313 0</b>	<b>Prestations de service de tiers</b>	<b>p.136</b>

**Question 25** Parking payant à Migros Tourbillon, parking privé : il semble que ce soit la PRVC qui met les amendes ? est-ce légal ? Est-ce une prestation proposée par la PRVC à des sites privés ?

**Réponse**

En date du 12 septembre 2023, une convention a été signée entre la société coopérative Migros Valais et la PRVC qui donne la compétence à notre corps de police d'effectuer des contrôles de parcage dans le parking du centre commercial de Tourbillon, selon les dispositions du parcomètre collectif.

Il y a lieu de préciser que ladite convention a été faite à la demande de Migros Valais, pour lutter contre les véhicules tampons qui pouvaient occuper les places la journée entière. Les amendes d'ordre sont encaissées par la PRVC à son bénéfice.

Le 5 septembre 2024, un avenant à la convention a été signé pour modifier la tarification du parcomètre, à savoir que la première heure est gratuite, puis CHF 1.50 pour 2 heures et CHF 3.- pour 3 heures.

Le contrôle des parkings privés est légal, pour autant qu'une convention soit signée entre les deux parties. La PRVC agit de la sorte sur plusieurs sites, que ce soit à Sion ou à Sierre (comme par exemple pour les CFF).

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
----------------------	----------------	--------------------------	--------------	-------------

6	<i>Investissements</i>	<b>600.501 0</b>	<i>Subventions</i>	<i>p.223</i>
---	------------------------	----------------------	--------------------	--------------

**Question 26** Pistes cyclables : peut-on avoir le détail des montants par site et type de travaux.

**Présentation de ce qui est prévu dans les prochaines années pour les pistes cyclables**

Explication de la liaison cyclable entre l'hôpital et la Borgne (réalisation Agglo VS central) ? que représente concrètement un tel montant (850'000 frs) ?

Réalisation cours de gare nord-sud : détails demandés.

**Réponse**

La planification et les projets de pistes cyclables sont du ressort du service de l'Urbanisme et Mobilité. Une fois le projet homologué par le Conseil d'Etat (autorisation de construire), le service des Travaux publics et Environnement assure la réalisation. Les pistes cyclables prévues pour les prochaines années sont la liaison Passerelle Vissigen-Uvrier par la berge droite du Rhône et la liaison passerelle de l'hôpital à la passerelle sur la Borgne. Cette liaison est prévue au nord du parking de l'hôpital. Le service des Travaux publics et Environnement est dans l'attente de son homologation par le Conseil d'Etat.

Le montant de Fr . 850'000.- représente bel et bien le coût estimatif des travaux de la liaison cyclable entre la passerelle de l'hôpital et la passerelle de la Borgne.

La liaison cour de gare nord-sud est assurée par la réalisation d'une passerelle piétonne et d'un passage sous-voie avec voie cyclable et liaison aux quais CFF voies 2 et 3.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	<i>Subventions</i>	<b>602.502 0</b>	<i>Aménagement des cours d'eau</i>	<i>p.224</i>

**Question 27** Etude de sécurisation de la Borgne : quelle est la répartition entre frais d'études et travaux ? Quelle est la planification de la procédure et des travaux de sécurisation de la Borgne ?

**Réponse**

Dans le cadre de projet de grande ampleur, tel que la sécurisation et la revitalisation de la Borgne, les honoraires d'études représentent environ 15 à 20% du coût des travaux. Le projet définitif de la Borgne doit, avant sa mise à l'enquête, être approuvé par le Canton et la Confédération, soit en 2026. L'année 2027 est prévue pour la mise à l'enquête. En cas d'oppositions au projet, il faut compter 1 année à 2 ans pour les traiter. Ainsi les travaux ne débiteront pas avant 2030 dans le meilleur des cas.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	<i>Subventions</i>	<b>610.504 0</b>	<i>Terrains bâtis</i>	<i>p.226</i>

**Question 28** Planning des futurs parkings des Ronquoz et visions des futurs parkings de la ville (Cour de gare, etc.) ?

**Présentation des futurs parkings de la Ville, souterrains et parcs en surface**

Nature des réfections sur les parkings en plein-air et des parcs d'échange ?

Pour les Ronquoz : n'est-ce pas le fonds créé par les futurs propriétaires qui paient les parkings et non la Ville ? où en sont les discussions avec les futurs propriétaires dans ce quartier ?

**Réponse**

Le développement et les lignes directrices de Ronquoz 21 sont données par le conseil municipal via le service de l'Urbanisme et Mobilité. Les parkings publics de Ronquoz 21 seront construits par une société en formation dont l'actionnaire principal sera la Ville de Sion.

Le parking Cour de gare est un parking privé, comme l'est le parking du Nord.

Le prochain parking public en plein air de la Ville sera le parking de l'Ecole de musique au sommet de la rue du Rawyl.

Les parkings en plein air et des parcs d'échange nécessitent des mises en conformité vis-à-vis des eaux claires principalement.

**Dicastère 7 : Bâtiments et constructions**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.xxx</b>		<b>p.151</b>

**Question 29** Inventaire des bâtiments communaux avec panneaux solaires, et travaux prévus pour pose des panneaux solaires ? quels seront les prochains bâtiments équipés ?

**Réponse**

Installations réalisées et en production :

- Bâtiment des Scorpions
- Patinoire couverte
- Stade de Tourbillon
- Ecole de Champsec

Installations en cours prévues en production fin 2024 / début 2025 :

- Ecole de St-Guérin / Bât. 43
- Port-Franc
- Ecole de Platta
- Ecole d'Uvrier

Installations planifiées pour 2025 / Production selon travaux :

- Ecole de la Blantsette - Bramois
- Bâtiment de Studer Innotech
- Bâtiment du feu

Remarque de la CEU : Il n'y a pas de bâtiments administratifs dans cette liste. N'est-il pas important de montrer l'exemple ? nous espérons que le nouveau bâtiment administratif sera exemplaire.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	<b>Fonctionnement</b>	<b>705.424 0</b>	<b>Taxes d'utilisation et de prestations de services</b>	<b>p.154</b>

**Question 30** Comment expliquer cette augmentation ?

**Réponse**

Les recettes sont liées aux incinérations et aux inhumations. Le nouveau règlement sur les cimetières devrait rapporter quelques recettes supplémentaires à la ville. Ces dernières permettront de financer, entre autres, les investissements en cours ou prévus ces prochaines années sur le site de Platta. Le nouveau règlement sera soumis à l'approbation du conseil général et à l'homologation du Conseil d'Etat en 2025.

**Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité**

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	<b>Fonctionnement</b>	<b>852.301 0</b>	<b>Traitements du personnel</b>	<b>p.160</b>

**Question 31** EPT pour les centres horticoles : dans la présentation, il n’y avait pas d’augmentation de personnel prévue. Est-ce que Sierre participe à ces charges supplémentaires et de quelle manière ?

**Réponse**

Des EPT supplémentaires sont prévues en lien avec la livraison de la production horticole nécessaire à la Ville de Sierre, Sierre qui versera en contrepartie un montant annuel à la Ville de Sion pour couvrir cette tâche (cf. rubrique 8520.4250).

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>856.313 2</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>p.163</b>

**Question 32** Quelles ont été les études ?

**Réponse**

Pour 2025, il est prévu CHF 70'000 pour les études de transport (qui comprend des études de signalétique, réaménagement de voirie, etc.), CHF 40'000 pour les études réalisées dans le cadre du groupe vélo, CHF 30'000 concernant la participation de la Ville au MobilityLab et le solde pour la participation de la ville au BikeCheck piloté par le Canton et au soutien de Plan de mobilité d’entreprise.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissements</b>	<b>852.504 0</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>p.239</b>

**Question 33** Cours d’école du Sacré-Cœur : un amendement pour la végétalisation de la cour du Sacré-Cœur a été validé (80'000 frs pour le budget 2024). Quand commenceront l’étude et les travaux ?

**Réponse**

Les études pour ce projet ont débuté. La réalisation est prévue dans la même temporalité que les aménagements extérieurs du futur bâtiment administratif qui lui sont connexes.

Les anciens abattoirs : pourquoi est-ce qu’il n’y a pas de montant sur le budget 2025 ? est-ce que les travaux seront terminés fin 2024 ?

**Réponse**

Les travaux sont planifiés sur 2024 et se termineront début 2025, au besoin une provision sera inscrite.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
----------------------	----------------	--------------------------	--------------	-------------

8	<i>Investissements</i>	854.	<i>Eclairages publics</i>	p.239
---	------------------------	------	---------------------------	-------

**Question 34** Eclairage dynamique : la CEU souhaite une présentation du planning et un plan indiquant où sont les zones équipées et en cours.

**Réponse**

Programme intentionnel d'installation d'un système dynamique sur l'éclairage public :

- Secteur Bramois équipé
- Secteur Uvrier équipé
- Secteur Vieille Ville ouest Gd-Pont décembre 2024
- Secteur Sitterie – Platta – sous le Scex décembre 2024
- Secteur Vieille Ville est Gd-Pont 1er trimestre 2025
- Secteur Condémines – Petit Chasseur – Gravelone 1er trimestre 2025
- Secteur Chandoline – Bourgeoisie – Industrie 1er trimestre 2025
- Secteur Vissigen - Champsec 1er trimestre 2025
- Secteur Pont de la Morge 2ème semestre 2025
- Secteur Aproz 2ème semestre 2025
- Secteur Chateauneuf 2ème semestre 2025
- Secteur Montorge - Diolly 2ème semestre 2025
- Secteur Salins 2ème semestre 2025
- Secteur Agettes 2ème semestre 2025.
  
- les modules dynamiques sont et seront installés partout où les luminaires sont actuellement éteints en milieu de nuit et s'ils sont équipés en technologie LED sauf exception de quelques rues qui sont à vocation industrielle ou autre.
- Les horaires (heure d'hiver) crépuscule – 20h30 100% / 20h30 – 22h00 10% / 22h00 – 5h30 0% / 5h30 – aube 100% en tout temps la lumière s'allume en cas de passage avec un effet « vague de lumière ».

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	<i>Investissements</i>	856.506 0	<i>Bien mobiliers</i>	p.240

**Question 35** Electrification des bus sédunois : qu'est-ce que ça comporte, est-ce que c'est la Ville qui a piloté les travaux ou car postal ?

**Réponse**

Cette rubrique représente les coûts uniques liés à l'électrification du réseau soit :  
 CHF 400'000 : réaffectation des véhicules diesel/hybride actuel sur d'autres réseaux (notamment changement du pelliculage, entreposage temporaire, transfert) ;  
 CHF 200'000 : branding des nouveaux véhicules ;  
 CHF 30'000 : formation du personnel de conduite.  
 Les différents travaux nécessaires à ce projet sont réalisés par Carpostal.

*Pourquoi est-ce que les véhicules hybrides ne sont pas utilisés plus longtemps afin d'économiser sur leur réaffectation ?*

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissements</b>	<b>856.506 0-5290</b>	<b>Biens mobiliers</b>	<b>p.240</b>

**Question 36** Abrisbus : 150'000 frs dédiés aux abrisbus : où sont-ils et combien y en-a-t-il ? détails entre rubrique 5060 et 5290 (Agglo VS central)

Liaisons câblées : où en est le projet Bramois-Nax ?

Poursuite des études pour la liaison plaine-montagne (Sion-Mayens de l'Hôpital) : que comprend ce montant ? est-ce que ce sera le dernier montant dédié à ce projet ?

**Réponse**

L'installation d'abribus est réalisée au cas par cas, selon les chantiers connexes et autres projets de réaménagements des espaces extérieurs. Dans le cadre de la réfection de la route de Chippis à Bramois, 4 abrisbus par exemple vont être installés (deux déjà posés). Les rubriques 5060 et 5290 distinguent les abris bus posés dans le cadre d'un nouvel arrêt qui peuvent faire l'objet d'un cofinancement au titre de l'agglo, des arrêts existants qui ne peuvent pas bénéficier d'une participation de Berne.

Liaison Bramois-Nax : le projet est actuellement au stade de la coordination avec le Plan directeur cantonal.

Liaison Plaine Montagne : il s'agit d'une réserve pour les compléments qui seraient sollicités par les services fédéraux et cantonaux tant que le dossier n'est pas homologué.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissements</b>	<b>860.501 0</b>	<b>Routes, voies de communication</b>	<b>p.240</b>

**Question 37** Quelle étape est prévue, alors que le projet était bloqué jusqu'en 2031 ? Quelle partie du tarmac va être rénovée ? Quels montants sont à prévoir jusqu'au terme ?

Promotion du SAF : quelle quantité de ce nouveau carburant a été vendue ? et proportionnellement à la vente globale, quelle est la représentation du SAF ?

**Réponse**

Suite à la non-cantonalisation de l'aéroport, le programme d'entretien préventif des surfaces des aires de trafic, tarmac nord, doit être réactualisé. La planification de la réfection du tarmac nord, d'une surface d'environ 48'000m<sup>2</sup>, pour un montant de Fr. 7'850'000.-- est :

- Étape 1 13'000m<sup>2</sup> Fr. 2'100'000.-- réalisé en 2019-2020

- Étape 2 12'000m2 Fr. 2'000'000.-- à réaliser en 2025-2026
- Étape 3 13'000m2 Fr. 2'100'000.-- à réaliser en 2027-2028
- Étape 4 5'500m2 Fr. 900'000.-- à réaliser en 2029
- Étape 5 4'500m2 Fr. 750'000.-- à réaliser en 2030

Il a été acheté 33'000 litres de carburant SAF ce qui représente 1% du volume total du carburant consommé annuellement. Pour l'année prochaine, l'objectif est d'arriver à 2% selon les estimations des aéroports suisses.

Remarque de la CEU : Combien de carburant SAF a été racheté au prix prévu ?

**Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs**

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	900.301 0	Traitements du personnel admin et d'exploitation	p.175

**Question 38** Qu'est-ce qui justifie l'engagement d'un adjoint gestionnaire d'installations sportives ?  
et justification du changement entre le/la secrétaire du sport loisirs facultatifs et le poste de stagiaire ?

**Réponse**

L'engagement d'un adjoint gestionnaire d'installations sportives vise à pérenniser le bon fonctionnement du secteur des installations sportives.

On relèvera que la création du dernier poste au sein du service remonte à plus de 10 ans, à savoir en 2014 pour le poste de gestionnaire d'installations sportives.

Depuis 2014, de nombreux et divers paradigmes ont fortement évolué en raison notamment de/d' :

- la croissance démographique de Sion et de sa forte attractivité qui génèrent un flux ascendant de demandes en tout genre, tels que des micro, meso, mega-projets, suggestions, accueils sur sites, propositions d'offres, demandes d'études et d'analyses, ou encore d'un nombre d'unités d'installations sportives en augmentation (par exemples : sur les salles de gym, sur les terrains multi-sports ou tout temps, des aires de sports ou d'animations informelles), soit pour un total de plus de 90 unités ;
- la technicité complexe et les multiples réfections sur les installations sportives, les exigences plus pointues des fédérations sportives et des clubs, le nombre croissant de manifestations sportives et l'évolution des diverses bases légales demandent un investissement bien plus intense et soutenu que par le passé ;
- ce volume des diverses demandes et sollicitations tant des clubs que des privés a augmenté de façon exponentielle (par exemple et uniquement au niveau des piscines municipales, le nombre de passages/usagers est d'environ 300'000 par année avec

- évidemment son florilège de sollicitations et problèmes rencontrés). On dénombre une moyenne de 10'000 utilisateurs quotidiens sur les installations sportives ;
- la gestion quotidienne du personnel d'exploitation (hors saison estivale->environ 55 collaborateurs-trices - durant la période estivale->près de 80 collaborateurs-trices) s'avère extrêmement soutenue voire sensible compte tenu du nombre de collaborateurs-trices (exemples : la planification des tournus de travail et programmes de travail, la gestion des absences et des horaires (via Mobatime), la gestion des décomptes des heures pour les salaires et indemnités, le recrutement des auxiliaires, la gestion des conflits, les évaluations annuelles), et au vu des évolutions RH et sociétales, ainsi que des défis actuels et futurs à relever pour maintenir une certaine stabilité au niveau des équipes et les offres de prestations existantes.
  - un nombre élevé de connaissances et compétences professionnelles détenues uniquement par le gestionnaire d'installations sportives eu égard à la spécificité du poste et de l'organisation en place qui ne permet pas d'autres alternatives à cause du nombre restreint de collaborateurs-trices au sein de l'administration du service, secteur sports (1,97 EPT, à savoir deux personnes au secrétariat à 66,67 % (réservations et planifications), et à 30 % (admin et gestion des factures), ainsi qu'un collaborateur administratif à 100 % (support transversal à la multitude d'activités, dossiers et projets « sports »)). Ceci implique un risque certain et critique pour la bonne marche du service du fait que le titulaire du poste doit être implicitement atteignable 24h/24h et 365 jours par an pour la gestion des situations problématiques (exemples : les grosses pannes sur les installations sportives, les problèmes RH, les remplacements au secrétariat pour les réservations). Ceci ne manque pas de mettre sous pression et stress permanents le titulaire actuel du poste ainsi que par ricochet, les fonctions précitées, avec des conséquences dommageables sur la santé ; pour la ville, un risque d'interruption de prestations.

En l'état, il apparaît crucial de réduire ce risque majeur identifié dans ce secteur. Une création de poste pourrait contribuer à une répartition des tâches supportable ainsi qu'une préservation de la santé au travail couplée à une garantie de la continuité des tâches.

Quant à la justification du changement entre le/la secrétaire du sport loisirs facultatifs et le poste de stagiaire, celle-ci porte sur le contexte du marché des MP-E qui s'est tendu de manière constante, au fil des ans.

Cette année n'a pas échappé à la règle, jusqu'à conduire à l'inéluctable, soit la pénurie, la demande des employeurs dépassant largement l'offre des stagiaires. Malgré d'intenses recherches menées durant près de 5 mois par le service des sports, de la jeunesse et des loisirs en étroite collaboration avec le service des ressources humaines (RH) afin de pallier au remplacement du poste pour la prochaine période, respectivement août 2024-2025, les démarches n'ont abouti à aucun résultat (!), tout simplement faute de candidat-e-s sur le marché.

Cette pénurie de stagiaires MP-E, est certes liée à une demande désormais largement supérieure à l'offre mais également à la fermeture de classes dans cette filière.

Ainsi, afin de pérenniser le fonctionnement de ce secteur, une solution s'est dessinée en collaboration avec le service des RH, à savoir l'augmentation du taux d'activité d'une

secrétaire à 30%, passant à 100% depuis le 1er juillet 2024 afin de garantir l'offre au début de la rentrée scolaire 2024/2025.

A noter que, la perte d'EPT de 30% par rapport au 100% du stagiaire sports qui occupait la fonction, devrait être compensée à termes par l'acquisition de compétences métier et les économies à long terme sur les phases de transition/formation à assurer avec les stagiaires actuels.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>901.310 1</b>	<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	<b>p.177</b>

**Question 39** Quel est le statut sur les discussions au sujet de terrains de foot avec l'armée (casernes) et le terrain derrière l'église à Bramois ? et l'état des discussions pour d'autres terrains ?

**Réponse**

Les discussions informelles (sans concrétisation pour l'heure) afin de trouver des solutions aux nombreux manques de surfaces de jeu se poursuivent. Pour ce qui concerne derrière l'église de Bramois, est à l'étude, une mise à niveau de la surface de jeu.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>906.314 4</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	<b>p.183</b>

**Question 40** Grill de scène au Port-Franc à mettre aux normes : quels sont les travaux à entreprendre ? pourquoi cela n'a pas été fait correctement dès le départ ?

**Réponse**

Selon coordination en cours de finalisation entre les différentes parties concernées via le service des Bâtiments et Constructions, les travaux à entreprendre devraient comprendre :

- le remplacement de la commande du grill de scène ;
- la requalification soit l'extension de la structure du système d'accroche des équipements de scène en direction de la salle.

Ces travaux donnent suite aux recommandations d'un audit technique externe mandaté auprès d'une société spécialisée en équipements de scène, et ce après dix années d'exploitation du site. Le recours à une telle analyse répondait à la fois à une volonté d'optimiser la réponse aux besoins émergents dans ce domaine, mais aussi à un impératif d'homologation le cas échéant de recherche de défauts cachés de la fonction de levage du grill scénique dont les détails du système de commande devaient être présentés/communiqués par son concepteur initial hélas décédé dans l'intervalle.

En termes de réalisation, il est prévu que les travaux, par ailleurs approuvés par l'architecte et l'ingénieur civil du Port Franc, soient étagés et planifiés sur des plages n'interférant pas avec la programmation des soirées-concert du Port Franc.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Investissements</b>	<b>901.504 0</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>p.247</b>

**Question 41** Terrain synthétique de Bramois : planning des travaux ? quand seront terminés les travaux et est-ce que la pelouse sera utilisée ailleurs (ex. pour terrain derrière l'église) ?

**Réponse**

Pour l'heure et dans le cadre de l'avancement du dossier pour sa planification d'exécution, le planning doit être revu. Des études supplémentaires sont indispensables car les premières analyses de détail semblent enfin révéler la cause d'une forte humidité récurrente et dommageable sur ce terrain B, qui reste un diable...

En effet, il est impossible d'engager les travaux de transformation de la surface naturelle en un tapis synthétique sans être en mesure de résoudre ce problème, peut-être via une réparation de la meunière ou un drainage ad hoc si et/ou cela devait provenir de la digue de la Borgne adjacente. Des actions de sondages se prolongent actuellement. A ce jour, il est planifié d'engager les travaux sur 2025 et livraison en 2026.

Non, cette pelouse ne sera par récupérée car elle est en mauvais état (cf. les causes précitées).

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Subventions</b>	<b>260.363 6</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>p.254</b>

**Question 42** Festival de la transition : quel est son bilan ? Sera-t-il subventionné à nouveau en 2025 et pour quel montant ?  
Quel est le détail des aides au développement économique ?

**Réponse**

Festival de la Transition

La première édition du Festival de la transition s'est déroulée en 2022 autour du championnat du monde de eScooter. Après cette première édition, les organisateurs, l'Association 1PEC, ont souhaité prendre le temps de poser les bases pour assurer la pérennité du festival sur le long terme. Il a été ainsi décidé de partir, dès 2024, avec un nouveau concept recentré autour du Campus Energypolis et de L'Archipel. En 2024 ce sont 15 conférences qui ont été organisées, le plus souvent en collaboration avec des acteurs de la transition énergétiques (AVE, Bureau des Métiers, architectes, magazine

Go2025, etc.). Mais aussi des expositions, des concerts et un show de motos électriques. A noter également que sept classes de la Ville de Sion se sont déplacées. Les partenaires se montrent très satisfaits de ce nouveau format.

En 2025, le Canton sera présent dans le cadre de l'agenda 2030 et les thématiques principales aborderont la mobilité et l'économie circulaire.

La Ville de Sion a signé une convention de partenariat de trois ans (2024, 2025 et 2026) à hauteur de Fr. 50'000.- par année.

#### Aides au développement économique

Le budget 2025 prévoit les montants suivants dans le cadre de l'aide au développement économique :

- Programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique Fr. 350'000.-
- Association AUME Valais / livraison courses à domicile Fr. 15'000.-
- Programme d'aide au commerce (à développer) Fr. 33'000.-
- Aides à des projets particuliers (PDR Sion, animations Noël) Fr. 20'000.-
- Aide VRT Racing (Voiture de course étudiants HES) Fr. 5'000.-
- Festival de la Transition Fr. 50'000.-
- Nexpo (exposition nationale) Fr. 37'000.-
- L'Archipel – mise à disposition des locaux Fr. 70'000.-
- L'Archipel – aide à l'exploitation Fr. 80'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Subventions</b>	<b>320.363</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>p.256</b>

**Question 43** SPOT : augmentation de la subvention. On parle de moderniser les théâtres pour des montants importants selon la planification financière. Peut-on avoir un bilan des retombées et de la fréquentation des Théâtres de Valère et Petithéâtre depuis la nouvelle mouture sous la marque SPOT ?

Pour quelle raison on augmente de 20'000 frs le soutien au Carnaval de Sion ?

Peut-on avoir le détail des 300'000 frs des aides casuelles ?

#### **Réponse**

Le projet de rénovation du Théâtre et de transformation du bâtiment de l'Harmonie Municipale vise à créer un pôle des arts de la scène dans deux bâtiments contigus et reliés entre eux. La vétusté du Théâtre de Valère (dernière rénovation en 1979) et l'opportunité d'y adjoindre le bâtiment de l'Harmonie Municipale justifient une réflexion globale afin de répondre aux besoins d'un théâtre contemporain. Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large avec le Canton du Valais et s'insère dans l'articulation du Pôle muséal et culturel.

Le projet du Spot remplit ses objectifs en terme de fréquentation et de rayonnement. Son modèle économique est renforcé depuis la fusion des deux entités et la création d'une

équipe unique pour la gestion artistique, administrative et technique des lieux. Le Canton du Valais et la Loterie Romande ont augmenté leurs soutiens respectifs, reconnaissant par là-même la qualité du projet mis en œuvre. Les effectifs du Spot, représentent 7.9 EPT, répartis sur 12 personnes, auxquels il convient d'ajouter des auxiliaires techniques et d'accueil. Sur la saison 2022/2023, le Spot a réalisé 98 représentations publiques et 30 représentations scolaires pour un total de 16'106 spectateurs. L'activité propre du Spot a engendré 484 nuitées (compagnies en création ou en accueil).

Le Carnaval de Sion bénéficie d'un soutien exceptionnel de 50'000.- dans le cadre des 50 ans de la manifestation.

Les aides casuelles sont une rubrique qui fusionne deux rubriques existantes, l'aide à la création artistique (Fr. 250'000.-) et l'aide à l'animation culturelle (Fr. 50'000.-). Ces demandes de subventions ponctuelles sont traitées tout au long de l'année par la commission consultative de la culture. Les deux dispositifs de soutien sont distincts : le soutien à la création artistique est destiné en priorité aux créations d'artistes professionnels et le soutien à l'animation culturelle concerne les projets qui assurent un rôle essentiel dans l'animation de la vie culturelle associative sédunoise. Les critères de soutien sont publics et se trouvent sur le site de la ville. Le document qui fait foi se nomme « Dispositions générales pour l'attribution de subventions ponctuelles ». Les demandes parviennent à la commission culturelle via le « Formulaire de demandes de soutien » : [https://www.sion.ch/\\_docn/2678296/Formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_subventions.pdf](https://www.sion.ch/_docn/2678296/Formulaire_de_demande_de_subventions.pdf)  
[https://www.sion.ch/\\_docn/5244277/Attributions\\_subventions\\_ponctuelles\\_-\\_dispositions.docx.pdf](https://www.sion.ch/_docn/5244277/Attributions_subventions_ponctuelles_-_dispositions.docx.pdf)

Tous les soutiens délivrés sont publics et publiés dans le cadre du rapport de gestion de la Ville de Sion.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Subventions</b>	<b>402.363 6</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>p.259</b>

**Question 44** Pourquoi est-ce que le montant de la crèche de St-Léonard et l'UAPE d'Uvrier est en baisse ?

Est-ce qu'il y a un recensement des crèches-nurseries privées ? est-ce qu'elles sont subventionnées par la Ville ?

**Réponse**

Cette baisse est liée à une diminution constatée du nombre d'enfants d'Uvrier pris en charge par la crèche de St-Léonard. L'UAPE d'Uvrier a soustrait de son budget 2025 des subventions OFAS perçues.

Il n'y a pas de recensement au niveau communal des crèches-nurseries privées. Les autorisations d'exploiter sont délivrées par le Canton. Elles ne sont pas subventionnées par la Municipalité ni par le Canton. De nombreux jardins d'enfant privés sont existants tels que Chantons la Joie, Graines de curieux, Milou, Les P'tits génies, Tinkou ainsi que la crèche Les mini pouces à Bramois.

*Remarque de la CEU : Dommage que ces crèches privées ne soient pas recensées au niveau communal, cela permettrait d'avoir une connaissance plus grande de l'offre de places d'accueil pour la petite enfance.*

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Subventions</b>	<b>850.363 7</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>p.264</b>

**Question 45** Toitures végétalisées : pourquoi est-ce que le montant a baissé par rapport à 2024

**Réponse**

Vu les faibles demandes enregistrées, le montant a été ajusté pour tenir compte des demandes d'économies globales formulées par le conseil municipal.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Subventions</b>	<b>856.343 4</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>p.264</b>

**Question 46** En quoi consiste le projet de Mobiquartier pour les seniors dans les quartiers ?

**Réponse**

Le projet est en cours de développement. À ce stade préliminaire (le concept n'est pas arrêté définitivement), il est prévu de mettre en place un service de transport à la demande pour les seniors, dans un secteur pilote de Sion (Uvrier), en s'appuyant sur le réseau des taxis sédunois. La Ville de Sion subventionne les courses pour diminuer les montants pris en charge par le client. Ce service porte-à-porte a pour objectif de renforcer la mobilité des seniors, avec une offre plus adaptée et sur mesure, pour leur permettre de renforcer leur autonomie et de pallier aux problèmes de correspondances en transports publics ou d'éloignement des arrêts de transports publics ; il est mené en partenariat avec le service des affaires sociales. Il s'agit d'un test, la suite du service et sa pérennisation dépendront des résultats.

### **III. CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL**

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme salue le travail effectué pour le budget 2025. Elle remercie l'ensemble des services pour la qualité et le détail des explications dans les différentes rubriques.

Elle souligne d'ailleurs, que, au cours de cette législature, les réponses complètes à ses questions et la qualité des explications ont été améliorées.

La CEU souhaite faire part de quelques remarques qu'elle estime pertinentes.

Les trois présentations demandées dans le rapport des questions et qui ont été discutées lors de la rencontre avec Monsieur le Président et le chef du service des finances ont été appréciées.

La présentation sur les routes (en annexe), en particulier, a permis de visualiser la corrélation entre entretien régulier des routes et garantie du fonctionnement optimal des infrastructures. Une analyse, renouvelée chaque cinq ans, assure le suivi de l'état des voiries afin d'éviter, en principe, des frais supplémentaires. Ceux inhérents aux intempéries sont déjà anticipés.

Dans les aménagements pour la mobilité douce, la CEU note qu'un montant de 850'000 frs est prévu pour la passerelle reliant celle de l'hôpital à celle de la Borgne. La CEU espère que l'ouvrage sera exceptionnel au vu du montant proposé, et souhaiterait recevoir des détails supplémentaires sur le futur projet.

Les frais liés aux prestations informatiques de CIGES et le service informatique de la Ville sont importants. Un bilan de l'efficacité du système est à mettre en place afin de justifier les montants investis.

Dans la liste des bâtiments communaux munis de panneaux solaires ne se trouve aucun bâtiment administratif. La CEU espère que le nouveau bâtiment administratif en cours de rénovation/construction pourra servir d'exemple d'intégration PV sur un bâtiment classé.

L'électrification de la flotte des bus sédunois est louable et entre pleinement dans les objectifs de transition énergétique. Cependant, la réaffectation des véhicules diesel/hybride sur d'autres réseaux engendre des frais conséquents. Si ces bus ne sont pas en fin de vie, la CEU se pose la question de savoir pourquoi l'entreprise Car Postal n'assume pas ces frais de réaffectation et ne les inclut pas dans le renouvellement de sa flotte existante sur d'autres sites.

Sur la commune de Sion, plusieurs crèches-nurseries ne sont pas reconnues au niveau communal. Un recensement de ces lieux d'accueil permettrait d'élargir l'offre et de faciliter l'accueil des enfants sur la commune.

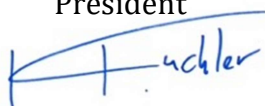
Sans autres remarques de sa part, la Commission d'Environnement et d'Urbanisme a eu plaisir à examiner attentivement le budget 2025 présenté par le Conseil municipal et a accepté ce budget à l'unanimité des membres présents.

Sion, le 19 novembre 2024

Pour la Commission d'Environnement et d'Urbanisme

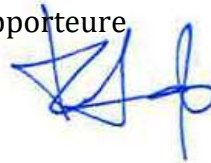
**Fabien Kuchler**

Président



**Mireille Hofmann Jacquod**

Rapporteure



Document de travail à l'usage du Conseil général



Liste des présences :

Nom	16.10.24 1	16.10.24 2	16.10.24 3	12.11.24	19.11.24
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Michaël Bernhard	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	X	X
Lionel Gapany	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	-	-
Janique Luyet	X	X	X	X	X
François Meyer	X	X	X	X	-
Florian Micheloud	X	X	X	X	X
Annie Thiessoz Reynard	X	X	X	X	X
Vincent Boand		-	-	X	-